



Les liaisons incestueuses des ONG avec les Etats et les transnationales

Par [Julien Teil](#)

Thème: [Transnationales](#)

Mondialisation.ca, 31 janvier 2010

[Réseau Voltaire](#) 31 janvier 2010

Pour conduire leur action, les ONG humanitaires courtisent les gros donateurs : les firmes transnationales et les Etats. Cette proximité favorise l'affairisme des dirigeants et la politisation des grands causes. Lentement, certaines associations dérivent vers des objectifs sans rapport avec leurs buts officiels. Julien Teil explore cette évolution à travers plusieurs exemples.

De nombreux programmes de solidarité internationale sont plébiscités par les organisations inter-gouvernementales, suivis de près par les ONG et les médias. Certains d'entre eux ne semblent pourtant pas représenter les valeurs et idéaux qu'ils revendiquent. Un court panorama permet de déchiffrer certaines relations qui y sont nouées. Nous nous attarderons ici sur un concept né dans les années 90 et sur un programme de solidarité en cours d'élaboration. Il ne s'agit pas d'accuser les différents acteurs et intermédiaires de ces programmes, mais d'analyser les rapports qui y sont entretenus, afin de dresser un tour d'horizon de la perspective dans laquelle ils s'engagent.

Le 1%, l'Afrique et ses réseaux C'est lors de l'émission La marche du Siècle du 5 janvier 1994 que le président du Conseil général des Hauts-de-Seine et ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, déclare : « Il faut que la France prenne la tête d'une véritable croisade en faveur du développement. On sait qu'à l'heure actuelle, tous les experts sont là pour le dire, si nous consacrons à l'aide au développement des pays sous industrialisés, sous-développés, l'équivalent de 1 % de notre PIB, le problème serait résolu ». Cette pratique est d'ailleurs déjà instituée au sein de la société d'économie mixte (SEM) Coopération 92, fondée à l'initiative de M. Pasqua et dirigée par ses proches. Les actions réelles de Coopération 92 au Gabon ont été réalisées sans appels d'offre et se sont avérées fort coûteuses. Sans lien officiel avec ce qui précède, des sommes équivalentes à ce qui a été dépensé ont été offertes par le chef de l'Etat gabonais pour financer les activités politiques de M. Pasqua et de ses collaborateurs. [1]. Ce n'est que 14 ans plus tard, le 24 octobre 2008 que le Conseil général des Hauts-de-Seine vote la dissolution de la société, qui faisait pourtant l'objet de vives critiques depuis plus d'une décennie. L'opposition (PS, Verts, PC) dénonçait son opacité et regrettait l'absence d'ONG dans les projets [2].

Le fait de consacrer une partie du budget d'un organisme public ou mixte à des opérations de solidarité internationale alors que ce n'est pas la vocation de cet organisme constitue un détournement de fonds publics, quelque soit le caractère louable de ces opérations. Ou plutôt, « constituait un détournement de fonds », car la loi Oudin-Santini, entrée en vigueur le 27 janvier 2005, permet aux communes, à certains établissements publics de coopération, aux syndicats mixtes en charge des services publics d'eau potable, aux

agences de l'eau, etc., d'affecter 1% de leur budget à des actions de solidarité internationale et de coopération. Cette loi, selon André Santini « est à la fois un moyen d'exporter le modèle de gestion français de l'eau, mais aussi un moyen de conquête de nouveaux marchés pour les groupes français » [3].

Cette disposition législative a légalisé une pratique jusque là délictuelle existante notamment dans certaines agences de l'eau (Seine Normandie et Rhin-Meuse), dénoncées par la Cour des comptes en 2002 [4].

Les truculents Charles Pasqua et André Santini ont créé un réseau d'ONG de développement inextricablement lié à la Françafrique. André Santini, principal auteur de cette loi, était le vice-président du groupe d'étude parlementaire sur les problèmes de l'eau. Ce proche de Charles Pasqua était par ailleurs son vice-président au Conseil général des Hauts-de-Seine, président du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) et du Comité du Bassin Seine Normandie. La gestion des eaux en Île-de-France a été confiée jusqu'en 2010 à la Générale des eaux, renommée Vivendi Environnement, puis Veolia. Au Comité du Bassin Seine Normandie, responsable de l'eau dans sa région, M. Santini est secondé par un vice-président, Paul-Louis Girardot, par ailleurs président du conseil de surveillance de Veolia Eau et vice-président du conseil d'administration de Veolia Environnement.

Veolia Environnement a lancé en 2006 son comité d'évaluation indépendant afin « d'enrichir la vision stratégique de Veolia Environnement ». On y trouve entre autres Jean Michel Severino, directeur général de l'Agence Française de Développement (AFD) et Philippe Lévêque directeur général de l'ONG Care France. Care France bénéficie du partenariat en vigueur par l'intermédiaire de la loi Oudin-Santini et remercie les différentes agences de l'eau ainsi que le conseil général des Hauts de Seine dans son rapport d'activité 2009.

Premier bénéficiaire de la loi Santini et premier partenaire de Coopération 92, l'association SOS Sahel se consacre à reverdir le désert. C'est suite à la grande sécheresse des années 1973-1974 que Léopold Sédar Senghor, alors président du Sénégal, invita la société civile française et africaine à créer une association afin de lutter contre la famine. Ainsi est née à Dakar, en Novembre 1976, SOS Sahel.

L'ONG Action Contre la Faim milite pour « ratifier [la loi Santini] à l'échelle européenne (afin de pouvoir aider plus de personnes à avoir un accès à l'eau et à l'assainissement et ce en accord avec les Objectifs du Millénaire) » [5]. Cette proposition devrait susciter de vives critiques dans la mesure où elle consiste à légaliser à l'échelle européenne une pratique qui reste délictuelle dans de nombreux Etats.

Action Contre la Faim est une association internationale créée en novembre 1979 sous le nom d'Action Internationale Contre la Faim (AICF) sous l'égide d'intellectuels atlantistes dont Françoise Giroud, Guy Sorman, Jacques Attali et Bernard-Henry Lévy. Il s'agissait à l'époque de nourrir au Pakistan les islamistes afghans fuyant l'Armée rouge. Quatre mois après sa fondation, en février 1980, AICF participe à un événement médiatique : « la marche pour la survie ». A l'appel de Médecins sans frontières, des célébrités escortent un convoi humanitaire qui est arrêté à la frontière cambodgienne. S'en suivent des images déchirantes où Bernard Henry-Lévy et Elie Wiesel supplient les troupes communistes vietnamiennes de laisser passer l'aide humanitaire destinée aux Khmers rouges, qu'ils viennent de renverser et laisseraient mourir de faim. La marche a été organisée en sous-main par la CIA avec l'aide de Claude Malhuret [6]. Il s'avérera ultérieurement qu'il n'y a pas eu de famine dans les camps de réfugiés Khmers rouges.

La création de l'association aurait été financée par Michel David-Weill, alors président de la banque franco-américaine Lazard et politiquement engagé dans la croisade anti-soviétique. Jean Guyot, qui lui est entré en 1955 chez Lazard, sera le fondateur et le premier président de l'ONG CARE France. Guy Sorman explique : « David-Weill voulait nous faire ce chèque. Mais à l'époque, celle du contrôle des changes, c'était compliqué de transférer des fonds entre les Etats-Unis et la France. Nous avons donc décidé de créer une filiale américaine » [7].

Ainsi, les liens entre les collectivités locales, les ONG et de généreux mécènes paraissent entachés d'arrière-pensées politiques ou affairistes bien éloignées des idéaux affichés.

La Global Water Initiative et le programme Water Efficient Maize for Africa En 2007, un généreux mécène offre 15 millions de dollars annuels sur 10 ans à un collectif d'ONG pour des actions de long terme favorisant l'accès à l'eau. C'est la Global Water Initiative (GWI).

Le projet est conduit au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Sénégal et dans neuf autres pays d'Afrique et d'Amérique centrale. Il ambitionne de fournir aux communautés un accès durable à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement, et surtout un accès à l'eau pour les besoins de la production rurale.

Sept ONG participent à la GWI : Action Against Hunger / Action contre la Faim (AAH / ACF) CARE [8] Catholic Relief Services (CRS) The World Conservation Union - IUCN International Institute for Environment and Development (IIED) Oxfam America SOS Sahel. [9] Le programme a été façonné par David Blanc (directeur du département des opérations d'Action Contre la Faim USA) en collaboration avec la Howard G. Buffett Foundation qui finance le projet dans sa totalité [10].

Howard G. Buffett Howard Graham Buffett est le fils de Warren Buffett, classé deuxième fortune mondiale par le magazine Forbes en 2008. Il se présente comme un agriculteur, philanthrope, passionné de photographie. Son parcours passe malgré tout par la gestion de plusieurs entreprises dont l'Archer Daniels Midland de 1992 à 1995, l'une des plus importantes sociétés agro-alimentaires des Etats-Unis. Cette société, négociante en céréales, exerce une influence importante dans la diffusion des organismes génétiquement modifiés (OGM). La fondation Howard G. Buffett est née en 1999 et s'est donnée pour mission de procurer l'accès aux besoins essentiels pour les populations les plus démunies et marginalisées du monde. La fondation accorde une importance particulière à l'accès à l'eau en Amérique Centrale et en Afrique, ainsi qu'au développement des ressources agricoles pour les petits agriculteurs locaux.

Parmi les sept participants à la GWI, l'IIED (International Institute for Environment and Development), a joué un rôle idéologique de premier plan dans la renaissance du malthusianisme et la mobilisation contre le réchauffement climatique. Grâce à un financement de l'Aspen Institute [11], l'IIED a été fondé en 1971 par l'économiste britannique Barbara Ward (aussi connue sous le nom de baronne Jackson of Lodsworth) et par l'homme d'affaire canadien Maurice Strong, qui fut le maître d'oeuvre des « sommets de la Terre ». L'IIED est de nos jours financé par des ministères (ministère français de l'Ecologie, ministère britannique des Affaires étrangères, etc.) ; par des agences supra étatiques (Banque mondiale, FAO, Commission européenne, etc.) ; par des ONG (Care Danemark, etc.) et par un incroyable nombre de fondations (Rockefeller Foundation, Ford Foundation [12], etc.).

L'IIED est actuellement présidé par Camilla Toulmin, qui a auparavant géré son programme « terres arides » de 1987 à 2002. Son parcours lui a notamment permis d'étudier le renforcement des alliances dans le domaine du développement durable, les droits fonciers en Afrique et dans toutes les régions. Son travail s'est concentré sur le développement social, économique et environnemental dans les zones arides d'Afrique. Elle est d'ailleurs l'auteur d'un compte rendu, co-écrit avec Simon Pepper (président du WWF-Ecosse) dont le titre est Réforme foncière au Nord et au Sud. Une des conclusions de ce rapport est édifiante : « En Afrique, le programme de réformes foncières est en grande partie à l'ordre du jour du fait des donateurs internationaux, tels que la Banque mondiale, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et les Etats-Unis. Cet engagement provient du sentiment qu'une réforme foncière est indispensable en vue d'assurer une sécurité foncière suffisante pour favoriser l'investissement dans l'agriculture, réduire les conflits et allouer des terres aux utilisateurs plus productifs. Cette vision table également sur l'ouverture de nombreux pays africains aux investissements extérieurs dans l'agriculture. On estime que les entreprises internationales ont besoin de titres de propriété sécurisés avant d'investir leurs capitaux dans les économies africaines à haut risque. Il y a aussi d'importants intérêts nationaux qui poussent à l'acquisition des terres coutumières lorsque celles-ci sont mises sur le marché. » [13]. Une conclusion sans doute en adéquation avec les intérêts réels des approbateurs du GWI, dont la fondation Howard Buffett est l'unique investisseur.

Parallèlement, la fondation Howard Buffett et la fondation Bill & Melinda Gates financent le programme Water Efficient Maize for Africa (WEMA) à hauteur de 47 millions de dollars. Il a pour objectif de résoudre les problèmes de sécheresse rencontrés par les cultures locales africaines en créant de nouvelles variétés de maïs en collaboration avec Monsanto, le géant US des organismes génétiquement modifiés (OGM) [14]. Le programme est encadré par l'USAID.

Dans le cas du GWI et du WEMA, les intérêts privés sont encore surreprésentés : D'une part à travers les fondations issues du privé qui financent ces projets. Mais aussi par l'incontestable rôle que jouent les multinationales dont les représentants participent parfois à l'administration des dites ONG. Là encore, les contradictions entre le concept de solidarité et les intérêts représentés sont flagrantes.

Solidarité et gouvernance mondiale Les deux exemples succinctement exposés sont représentatifs d'une réalité équivoque. De nombreux autres programmes censés répondre aux problématiques humanitaires reposent sur des partenariats entre secteurs public, humanitaire et marchand. En outre, le microcrédit est une composante qui est couramment ajoutée à certains de ces programmes. Pourtant le social business (ou entrepreneuriat social) recouvre lui aussi une réalité bien moins efficace que ce que prétendent ses fameux disciples : Jacques Attali, fondateur de Planet Finance et Bill Drayton, fondateur d'Ashoka Fund [15].

Le microcrédit et les partenariats entre ONG et entreprises font actuellement l'objet de discussions fructueuses. Certains y perçoivent une solution à la crise économique mais aussi une réponse aux enjeux sociaux et environnementaux de ces dernières années. Leurs existences reposent sur de nombreux forums qui érigent ces nouveaux modèles de gouvernance associative en tant qu'expression de la société civile au sein de la « future gouvernance mondiale » [16].

Malgré les divergences évidentes entre la société civile et les entreprises privées transnationales, les ONG accompagnent bien plus le secteur privé et les Etats qu'elles

n'agissent comme acteurs indépendants, voire comme contre-pouvoir. Ce comportement manifeste la lente dérive des grandes ONG de solidarité internationale, celles-ci représentant progressivement la défense d'intérêts extérieurs à la démocratie. Pis, l'idée —qui fait son chemin— d'une gouvernance mondiale à laquelle des ONG seraient associées est contradictoire avec la définition de la démocratie.

[1] Noir Silence, par François Xavier Verschave, Les Arènes (2000), p.436-437.

[2] « Hauts-de-Seine : Dissolution de la SEM coopération 92 », Les Echos, 24 Octobre 2008.

[3] Association S-Eau-S.

[4] « La colère de Santini face aux questions de Bakchich », par Hélène Constanty et Marion Gay, Bakchich, 25 février 2008 :

[5] Dossier de Presse d'Action Contre la Faim à l'occasion de la journée mondiale de l'eau 2008 . La loi Oudin-Santini est traitée dans l'ouvrage Lobby Planet Paris, guide des Lobbys sorti en novembre 2009.

[6] Rescuing the World, by Andrew F : Smith, préface d'Henry Kissinger, State University of New York Press, 2002, pp. 123-129.

[7] « Action contre la Faim à la conquête de l'Amérique », par Emmanuel Saint-Martin, French Morning, 12 Octobre 2009.

[8] « Les ONG, instruments des gouvernements et des transnationales ? », par Julien Teil, Réseau Voltaire, 30 juillet 2009

[9] Présentation du GWI sur le site de l'ONG partenaire Care-USA.

[10] Page de David Blanc sur le site de Action Against Hunger.

[11] « L'Institut Aspen élève les requins du business », Réseau Voltaire, 2 septembre 2004,

[12] « La Fondation Ford, paravent philanthropique de la CIA » et « Pourquoi la Fondation Ford subventionne la contestation », par Paul Labarique, 5 et 19 avril 2004.

[13] Reforme foncière au Nord et au Sud , Camilla Toumin & Simon Pepper.

[14] Site internet de la société [Monsato-° http://www.monsanto.com/monsanto_to ...].

[15] William « Bill » Drayton, tout comme Jacques Attali, estime que l'entrepreneuriat social permet de résoudre les problèmes de pauvreté. C'est pourquoi il a fondé, en 1981, le fond Ashoka afin de développer cette activité. Il a été sous l'administration Carter, assistant administrateur de l'Agence de l'Environnement U.S. C'est à ce titre qu'il lança le principe de marché du carbone (trade and cap).

[16] La sortie en 2008 d'un compte rendu d'un de ces forums éclaire sur la nature des relations qui y sont nouées. En 2008, s'est notamment tenu le forum « contestataires contestées... quel avenir pour les ONG dans la nouvelle gouvernance mondiale ? » Le contenu est détaillé dans la publication éponyme publiée par l'IRIS et l'ONG Handicap International.

La source originale de cet article est [Réseau Voltaire](#)

Copyright © [Julien Teil](#), [Réseau Voltaire](#), 2010

Articles Par : [Julien Teil](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca